Église néo-apostolique
de Suisse



Nouvelles 04.12.2021

Modification du plan de protection contre le coronavirus

Les dernières évolutions de la pandémie sont très préoccupantes. C'est pourquoi le **Conseil fédéral a indiqué de nouvelles restrictions valide à partir du 6 décembre 2021. Le** port d'un masque de protection est obligatoire lors de tous les services divins et autres événements organisés par l'Église. Ceci s'applique désormais également aux services **divins de plus de 50 participants.**
Dans son plan de protection, l'Église néo-apostolique de Suisse fixe les règles à respecter. Ce document est contraignant pour toutes les communautés néo-apostoliques de Suisse et tient compte des besoins en matière de communion comme des directives de l'Office fédéral de la santé publique.

Vous trouverez le plan de protection **ici**.